AVIS DE RECRUTEMENT
UNIVERSITE PARIS CITE

RECRUTEMENTS EXTERNES SANS CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION Session 2026

Arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements (JORF du 05 avril 2026).

Nomination : 1er septembre 2026

Emplois-types concernés :
- Adjoint-e en gestion administrative
- Opérateur-trice logistique
- Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales
- Préparateur-trice en biologie

1. Conditions générales d'accès aux recrutements sans concours

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- Jouir de vos droits civiques,
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être en position régulière au regard des obligations du service national,
- Justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée des candidats.

2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet de l'établissement, rubrique « https://u-paris.fr/recrutements-specifiques/#direct ».

3. Date limite d'envoi des dossiers

Le 6 mai à minuit, cachet de la Poste faisant foi.
L'envoi en recommandé est vivement conseillé.

4. Déroulement du recrutement

1ère phase : Examen des dossiers des candidats par une commission qui procède à la sélection des candidats.
2ème phase : Audition par la commission des candidats sélectionnés d'une durée de 20 minutes - présentation par le candidat de son parcours professionnel de 5 minutes, suivi de 15 minutes de questions posées par les membres de la commission.

Une convocation envoyée par mél sera adressée à chacun.e. des candidat.e.s sélectionné.e.s pour l'audition avec un plan d'accès pour se rendre à l'université.

Les candidat.e.s retenu.e.s seront convoqué.e.s devant la commission de sélection à un entretien oral de 20 minutes (présentation par le candidat de son parcours professionnel : 5 mn, suivi de 15 minutes de questions posées par les membres de la commission) portant sur leurs motivations, leurs formations, et, éventuellement, leur expérience professionnelle antérieure.

A l'issue des auditions la commission arrête la liste les candidat.e.s aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaires dans le corps concerné.

5. Contact

Université Paris Cité
Département Recrutement BIATSS, Concours BIATSS et mobilité,
Pôle recrutement, concours et mobilité,
Les Grands Moulins - 5, Rue Thomas Mann 75205 Paris cedex 13
☎ 01-57-27-55-04
💻: drhconcours@u-paris.fr